



Paris, le

27 OCT. 2011

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

N/Réf. : Parl. N° 201100601005

Cher Madame la Députée,

Le Gouvernement, souhaitant renforcer la présence judiciaire en Guyane, a décidé la création d'une cour d'appel de plein exercice à Cayenne au 1^{er} janvier 2012.

Afin de rendre cette cour d'appel parfaitement effective, de nouveaux emplois de magistrats et de fonctionnaires ont été créés.

Au total, dix magistrats seront installés à la cour d'appel de Cayenne en janvier 2012. Afin de pourvoir au mieux ces postes, la direction des services judiciaires a procédé au cours du mois de juillet 2011 à un appel à candidatures, lequel s'est révélé très positif, de nombreux magistrats ayant fait connaître leur souhait d'être affectés dans cette nouvelle juridiction.

De même, dans le cadre de la localisation des emplois au titre de 2011, le nombre de fonctionnaires a été fixé à douze pour la cour d'appel et quatre pour le service administratif régional dépendant de son ressort.

La cour d'appel sera installée temporairement dans les bâtiments de l'ancienne résidence des magistrats en attendant la livraison d'un bâtiment définitif. Cette résidence, constituée de trois bâtiments situés près de l'hôtel de ville et du palais de la préfecture, totalise une superficie de 320 m².

Le bâtiment fait actuellement l'objet de travaux qui seront achevés au mois de décembre 2011 ; ils permettront ainsi à la nouvelle cour de disposer de locaux sécurisés et fonctionnels notamment avec la création d'une salle d'audience dédiée au traitement des contentieux relevant de cette nouvelle juridiction.

.../...

Madame Chantal BERTHELOT
Députée de la Guyane
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07

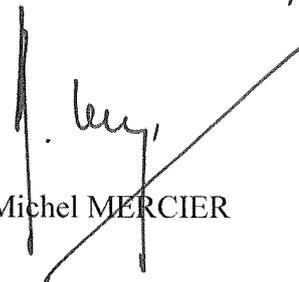
Ces aménagements, supervisés conjointement par l'antenne Agence pour l'immobilier de la Justice (APIJ) Antilles-Guyane et la cour d'appel de Fort-de-France, permettront de faire bénéficier les justiciables de Guyane d'une cour d'appel dotée de moyens efficaces et modernes. A cette fin, des crédits spécifiques ont été alloués pour permettre ainsi l'acquisition du mobilier, du matériel technique et des véhicules nécessaires à son bon fonctionnement.

Particulièrement attentif à l'essor démographique du département et au développement de la délinquance, je me suis aussi attaché à renforcer la présence judiciaire à Saint-Laurent du Maroni.

C'est ainsi que depuis le 1^{er} septembre 2010 deux emplois de magistrats du tribunal de grande instance de Cayenne, l'un du siège, l'autre du parquet, se trouvent localisés au sein du greffe détaché de Saint-Laurent du Maroni. Par ailleurs, deux nouveaux greffiers y sont également affectés depuis cette même date. Afin d'améliorer leurs conditions de travail, le greffe détaché a bénéficié d'une délégation de crédits lui permettant d'acquérir les moyens matériels nécessaires à l'installation des nouveaux effectifs (mobilier, matériels techniques, véhicules) et de poursuivre l'entretien courant du bâtiment, entièrement rénové en 2006-2007.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Mercier', with a large diagonal stroke crossing through it from the bottom right to the top left.

Michel MERCIER